



Marche à suivre pour soumettre une déclaration d'intérêt au titre du **volet Employeur** du Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest

1^{re} étape : L'employeur s'inscrit au Portail en ligne du PCTNO

- Le Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest (PCTNO) utilise un [portail en ligne](#) où les employeurs doivent s'inscrire pour créer un compte en ligne.
- L'employeur s'y inscrit en créant un nom d'utilisateur unique pour chaque candidat. L'inscription est gratuite.
- Un employeur qui présente une demande pour plusieurs candidats peut utiliser les mêmes informations pour le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel, mais **doit créer un nom d'utilisateur différent pour chaque demande**.
- Une fois inscrit, l'employeur se connecte au portail en ligne et clique sur « Commencer une demande ».
- L'employeur peut ensuite choisir la catégorie sous laquelle il souhaite soumettre une déclaration d'intérêt et passer en revue les critères d'admissibilité obligatoires.

2^e étape : Le candidat remplit un questionnaire de déclaration d'intérêt dans le portail en ligne

- Une fois que l'employeur s'est inscrit et a sélectionné la catégorie de programme visée, **le candidat doit remplir un questionnaire de déclaration d'intérêt**. Des points sont attribués aux réponses fournies, et c'est le pointage total qui détermine le classement du candidat dans le système de déclarations d'intérêt.
 - Le candidat doit veiller à ce que les renseignements fournis soient exacts et à ce qu'ils le restent. Pour effectuer une mise à jour, le candidat doit envoyer un courriel au PCTNO demandant le retrait de la déclaration d'intérêt existante, puis un nouveau profil doit être soumis. Un seul candidat ne peut pas avoir plusieurs profils.
 - Le profil de déclaration d'intérêt demeure valide pendant un (1) an à compter de la date de soumission, après quoi il expire.
-

3^e étape : Le PCTNO communique au candidat le pointage total obtenu

- Après réception du questionnaire de déclaration d'intérêt, le personnel du PCTNO examine les renseignements recueillis et envoie, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, un courriel au candidat et à l'employeur pour les informer du pointage attribué.
- Le calcul des points se fait selon le [barème de points du système de déclaration d'intérêt](#).

4^e étape : Invitation à présenter une demande par l'entremise d'un tirage au sort parmi les déclarations d'intérêt

- Les employeurs des candidats ayant obtenu les pointages les plus élevés parmi le bassin des déclarations d'intérêt seront invités à soumettre une demande au titre du PCTNO en vue de tirages au sort qui auront lieu durant l'année.
- Le nombre de candidats sélectionnés pour chaque tirage au sort et le nombre de tirages dépendent du volume de demandes reçues et du nombre de places disponibles pour la désignation.
- Avant d'envoyer une invitation à présenter une demande, le PCTNO se réserve le droit de demander des documents justificatifs afin de vérifier les réponses fournies au questionnaire de déclaration d'intérêt. Toute fausse déclaration entraînera le refus de la déclaration d'intérêt; le PCTNO pourrait alors interdire au candidat de présenter une demande pendant une période d'un (1) an.

5^e étape : L'employeur soumet la demande

- L'employeur et le candidat reçoivent un courriel confirmant la sélection de la déclaration d'intérêt lors du tirage au sort.
- L'employeur dispose ensuite de 30 jours civils pour soumettre la demande officielle, à l'issue de quoi l'invitation expire.
- L'employeur reçoit comme consigne de se connecter au portail en ligne, sur lequel il peut poursuivre la procédure en présentant une demande d'admissibilité au volet Employeur à titre d'employeur.
- Pour ce faire, l'employeur remplit le Formulaire de demande pour l'employeur, joint en annexe la documentation requise, puis téléverse le tout.
- Le Formulaire de candidature du ressortissant étranger devient alors disponible : le candidat doit le remplir, joindre en annexe la documentation requise, puis téléverser le tout.
- Une fois les deux formulaires remplis et soumis, l'employeur reçoit un courriel de confirmation comprenant le numéro de dossier, et la demande est placée dans la file d'attente.
- Dans un souci d'équité et de cohérence, toutes les demandes au titre du PCTNO sont traitées dans l'ordre selon leur date de réception.

Le PCTNO : liens importants

- Site Web du PCTNO : <https://www.immigrationtno.ca/>
- Déclaration d'intérêt : <https://www.immigrationtno.ca/déclaration-d'intérêt>
- Catégorie Emplois de premier échelon ou semi-qualifiés : <https://www.immigrationtno.ca/emplois-de-premier-échelon-ou-semi-qualifiés>
- Catégorie Travailleurs qualifiés : <https://www.immigrationtno.ca/travailleurs-qualifiés>
- Catégorie Entrée express TNO : <https://www.immigrationtno.ca/entrée-express-tno>
- Formulaires et ressources : <https://www.immigrationtno.ca/formulaires-et-ressources>
- Portail de demande : <https://ntnp.immigratenwt.ca/>

Nous joindre
Courriel : immigration@gov.nt.ca
Téléphone : 1-855-440-5450
